

LOI N°018-2021/AN

**PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2020-018/PRES DU 17
NOVEMBRE 2020 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE
L'ACCORD DE PRET N°150/AL/LA/BIDC/EBID/10/2020 CONCLU A
OUAGADOUGOU LE 13 OCTOBRE 2020 ENTRE LE BURKINA FASO ET LA
BANQUE D'INVESTISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DE LA CEDEAO
POUR LE FINANCEMENT PARTIEL DU PROJET DE REALISATION DE
VINGT-SEPT (27) SYSTEMES D'ADDUCTIONS D'EAU POTABLE (AEP)
DANS LES REGIONS DE LA BOUCLE DU MOUHOUN ET DES
HAUTS-BASSINS AU BURKINA FASO**

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n°001-2020/AN du 28 décembre 2020 portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 22 avril 2021

et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Est ratifiée l'ordonnance n°2020-018/PRES du 17 novembre 2020 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt n°150/AL/LA/BIDC/EBID/10/2020 conclu à Ouagadougou le 13 octobre 2020 entre le Burkina Faso et la Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO pour le financement partiel du projet de réalisation de vingt-sept (27) systèmes d'Adductions d'eau potable (AEP) dans les régions de la Boucle du Mouhoun et des Hauts-Bassins au Burkina Faso.

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 22 avril 2021

Pour le Président de l'Assemblée nationale,
le Vice-président



Batio Nestor BASSIERE

Le Secrétaire de séance

A blue ink signature of Maïmouna Ouedraogo/Sawadogo.

Maïmouna OUEDRAOGO/SAWADOGO